



FIQ - Syndicat des professionnelles  
en soins des Laurentides

## AVIS D'ÉLECTION : Comité élection

Assemblée Générale du 16 juin 2021

---

St-Jérôme, le 1<sup>er</sup> juin 2021

### À toutes les membres,

Conformément aux statuts et règlement du syndicat et à la politique d'élection, nous vous avisons que lors de l'assemblée générale du 16 juin 2021, il y aura élection au comité d'élection.

#### Comité d'élection (2 postes en élections) :

- 1 poste de présidente comité élection
- 1 poste de scrutatrice au comité élection

Les membres du comité d'élection ne pourront poser leur candidature au poste du comité exécutif, mais elles pourront le faire aux postes des unités locales et des comités permanents.

### Marche à suivre

- Chaque candidate doit être membre en règle du syndicat FIQ – Syndicat des professionnelles en soins des Laurentides. Elle doit remplir le formulaire de mise en candidature prévu à cet effet et le retourner, accompagné de la déclaration de membre en règle dûment signée (les signatures électroniques sont autorisées) et d'un court texte de présentation, **avant le 11 juin 2021, à 16h**, à :

**Isabelle Thibault**  
**Secrétaire (responsable élection)**  
[secretaire.spsl@gmail.com](mailto:secretaire.spsl@gmail.com)

- Les candidatures sont recevables jusqu'au **11 juin 2021, à 16h**;
- Les candidates peuvent obtenir copie du formulaire de mise en candidature à leur bureau syndical de l'unité local ou en contactant Isabelle Thibault au [secretaire.spsl@gmail.com](mailto:secretaire.spsl@gmail.com) ;
- La candidate doit être appuyée de deux (2) membres du syndicat en règle ;
- La candidate doit signer le formulaire de mise en candidature comme preuve de son consentement et spécifier le poste auquel elle aspire ;
- Les candidates peuvent accompagner leur mise en candidature d'un texte de présentation d'au maximum 300 mots. Une version électronique serait préférable (le texte peut être joint dans le courriel);
- Les candidates peuvent accompagner leur mise en candidature d'une photo en format jpeg ;
- Les publicités doivent être approuvées par le vice-président responsable de l'élection avant leur diffusion sur n'importe quelle plateforme (Web, Facebook ou autres).

Le responsable de l'élection s'engage à produire un document de présentation qui sera diffusé avant l'assemblée.

Isabelle Thibault  
Responsable de l'élection



